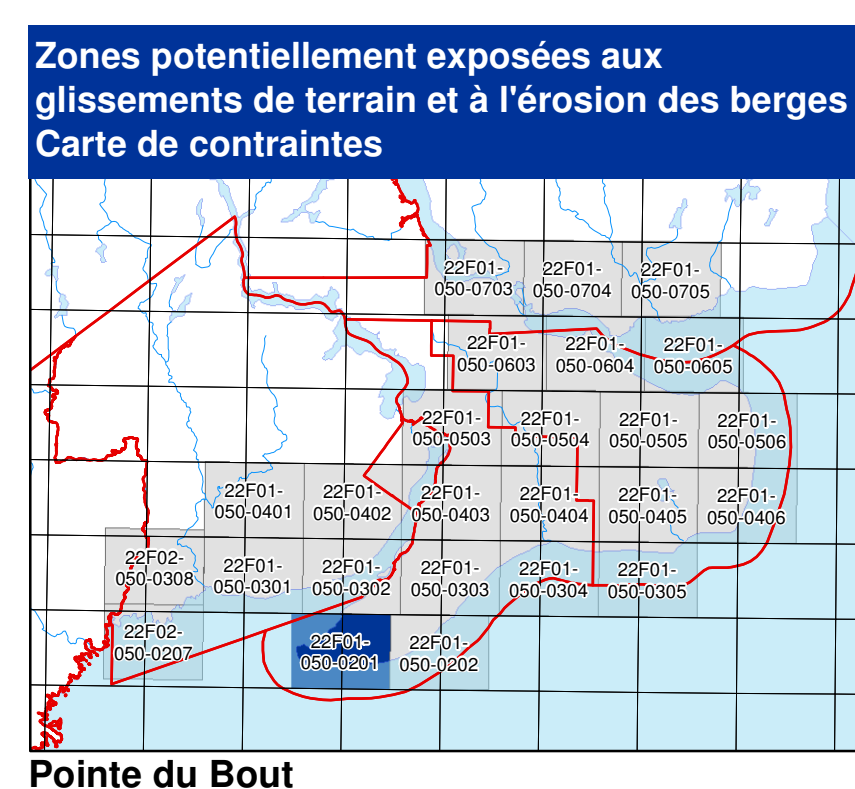


Pointe du Bout

22F01-050-0201



22F01-050-0201



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe de Saint-Laurent

NA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.	CS1	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.
NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.	CS2	Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique.
CS1	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	RA1 Sommet	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain sur grande étendue.
CS2	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	RA1 Base	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
E	Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe de Saint-Laurent.	RA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
NA1P	Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe de Saint-Laurent.	CS1A Base	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone RA1 Sommet.
NS1P	Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe de Saint-Laurent.		

Note: Les zones tonées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

	Sommet du talus
	Base du talus
	Ligne de côte
	Limite du relevé lidar aéroport

Avis à l'utilisateur

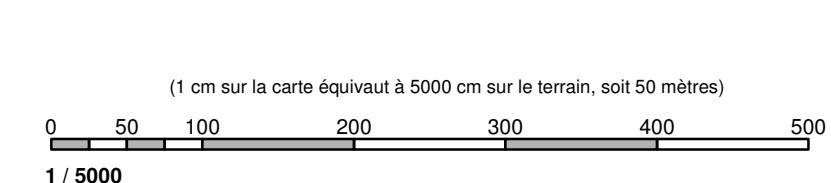
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation proposée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain ou par l'érosion des berges, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 6
Longitude d'origine (méridien central)	67°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999



Sources

Données	Zone d'érosion et lignes de côte	Organisme	Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géosciences côtières	Date / Année	2010
Topographie de référence par relevé lidar aéroport		Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports		16 mai 2007	
Orthophotographies numériques		Gouvernement du Québec		Juin à août 2013	

Réalisation
 Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Direction du laboratoire des chaussées
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (mai 2016)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2016